

N° 2024-125

OBJET :

Restructuration et agrandissement
des sanitaires du camping de La
Baume – Avenant n° 2 au lot n° 3

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Jean d'Aulps, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 juillet 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, MARTEL Mireille, VERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :29
pour :29
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données par :

- MUFFAT Jean-François à TRABICHET Yannick,
- BÉARD Patrick à FOURNET Bernard,
- COTTET Sophie à DENNÉ Jean-Claude,
- DEGENEVE Alain à VUATTOUX Rémy.

Monsieur Jean-Claude MORAND a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un marché public a été attribué par délibération en date du 27 juin 2023 pour la réalisation de travaux de restructuration et de l'agrandissement du bâtiment B des sanitaires du camping de La Baume. Elle fait part de la nécessité de modifier le lot n° 3 afin de prévoir des travaux supplémentaires :

- Lot n° 3 – Charpente – Couverture – Zinguerie
 - Titulaire : SARL POLLIN ET FILS
 - Montant initial : 72 953,80 € HT
 - Avenant n° 1 : 570,00 € HT
 - Avenant n° 2 : 300,00 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- autorise Madame la Présidente à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Jean-Claude MORAND



**Document facultatif
EXE4**

MARCHES PUBLICS

AVENANT : N° 2**EXE4****A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire**

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Chef-Lieu

74430 LE BIOT

RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DU BATIMENT B DES SANITAIRES**CAMPING MUNICIPAL**

743 route du Lac

74430 LA BAUME

Titulaire du marché objet du présent avenant :

SARL POLLIEN ET FILS

95 chemin de la Tire

74430 LE BIOT

LOT NUMERO 3 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : 87.544,56 € T.T.C.

Modifications successives de ce montant :

| Nature de l'acte modifiant le montant du marché | Date de l'acte | Nouveau montant |
|---|----------------|-----------------|
| Avenant n° 1 | 08/02/2024 | 88.228,56 € TTC |
| Avenant n° 2 | 24/05/2024 | 88.588,56 € TTC |

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

EXE4

B. Objet de l'avenant

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES NON PREVUS AU MARCHÉ

| | Unité | Quantité | Prix unitaire | Montant |
|--|-------|----------|---------------|-----------------|
| Réalisation de cheminées de ventilation ø 200 pour entrées d'air dans les combles au niveau du faitage comprenant raccordement de la sous couverture, abergement, habillage tôle prélaquée et chapeau cuivré | | | | |
| Pour chaque bâtiment | U | 2 | 150,00 | 300,00 € |
| TOTAL HT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES | | | | 300,00 € |
| TVA 20,00 % | | | | 60,00 € |
| TOTAL TTC DE L'AVENANT | | | | 360,00 € |

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

EXE4

C. Signatures des parties

A LA BAUME, le 24 mai 2024

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(signature)

POLLIER & FILS
S.A.R.L.
COUVERTURE - ZINGUERIE
ETANCHEITE
95, chemin de la Tire - 74430 LE BUISSON
Tél. 04 50 72 11 62
SIRET 441 695 558 00011 - CODE APE 4391 B

Le nouveau titulaire (1),
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024



ID : 074-247400682-20240716-2024_125-DE4

D. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A LA BAUME, le 24 mai 2024

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024



ID : 074-247400682-20240716-2024_125-DE